



HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE
EN POLYNESIE FRANÇAISE

Cabinet
Bureau de la communication Interministérielle

Papeete, le 30 juin 2014

INFORMATION MEDIAS

**Election législative partielle première circonscription de la Polynésie
française
2nd tour de scrutin**

A l'occasion du second tour de l'élection législative partielle dans la première circonscription de la Polynésie française, la Commission de recensement général des votes a examiné le décompte des bulletins et a procédé aux rectifications nécessaires. Cette commission a proclamé publiquement ce jour, lundi 30 juin 2014 à 10 h 30, dans le hall d'accueil du haut-commissariat de la République, les résultats suivants :

- nombre des inscrits : 70 316
- nombre de votants : 28 664
- nombre de bulletins blancs : 184
- nombre de bulletins nuls : 250
- nombre de suffrages exprimés : 28 230

Les candidats ont obtenu les voix suivantes :

- **M. Tauhiti NENA** : 11 844
- **Mme Maina SAGE** : 16 386

La commission de recensement général des votes a constaté que Mme Maina SAGE, qui a recueilli le plus grand nombre de suffrages, réunit les conditions exigées par la loi pour être élue.

En conséquence, elle l'a proclamé élue député à l'Assemblée nationale dans la 1^{ère} circonscription de la Polynésie française.

Contact Presse

communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr
www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr